

# OÙ CONSULTER SI VOTRE ÉTAT DE SANTÉ OU CELUI D'UN PROCHE VOUS PRÉOCCUPE

Que vous ayez ou non un médecin de famille, découvrez les options qui s'offrent à vous. Des professionnels sont disponibles.



## ↓ SITUATIONS URGENTES



### EN CAS D'URGENCE, DE BLESSURE GRAVE OU DE DÉTÉRIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Si votre vie est en danger ou que votre état de santé exige une intervention immédiate, vous pouvez en tout temps **vous présenter dans une urgence** de la région :

- En composant le 911 pour demander une intervention d'urgence ou un transport en ambulance;
- En prenant un moyen de transport sécuritaire pour vous rendre à l'urgence la plus proche.



### EN CAS D'EMPOISONNEMENT

Le **Centre antipoison du Québec** répond à la population et aux professionnels de la santé qui font face à une situation urgente d'empoisonnement. **Composez le 1 800 463-5060 en tout temps (24 h/24, 7 j/7).**

### PARLER À UNE INFIRMIÈRE OU À UN TRAVAILLEUR SOCIAL

En composant le 811, vous pouvez parler à une infirmière ou à un travailleur social. Cet appel pourrait vous éviter un déplacement ou une consultation aux urgences. Ces services sont accessibles par téléphone **en tout temps (24 h/24, 7 j/7).**

- Le personnel infirmier d'**Info-Santé** (811, option 1) peut répondre à vos questions ou vous conseiller concernant votre santé ou celle d'un proche.
- Les intervenants d'**Info-Social** (811, option 2) peuvent vous aider lorsque vous vivez une situation difficile, intervenir en cas de crise ou vous orienter vers le bon service en fonction de votre besoin.



## ↓ SITUATIONS NE NÉCESSITANT PAS DE SOINS IMMÉDIATS



### PHARMACIEN

Pour **prolonger une ordonnance, ajuster ou administrer votre médication**, consultez votre pharmacien ou visitez le [www.monpharmacien.ca](http://www.monpharmacien.ca).



### CONSULTATION MÉDICALE PONCTUELLE

Vous avez un médecin de famille ou vous êtes suivis par une infirmière praticienne spécialisée (IPS) d'un GMF? Prenez rendez-vous. **Ceux-ci ne sont pas disponibles? Demandez un rendez-vous avec un autre médecin ou une IPS de votre clinique médicale.**

#### SI VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECIN DE FAMILLE :

- Prenez rendez-vous sur le site **Rendez-vous santé Québec** ([rvsq.gouv.qc.ca](http://rvsq.gouv.qc.ca));
- Prenez rendez-vous dans une **super-clinique (GMF accès-réseau)** ([ciussscn.ca/superclinique](http://ciussscn.ca/superclinique));
- Téléphonnez à la ligne **Info-Santé 811** (option 1) afin qu'une infirmière évalue votre état de santé et vous indique où consulter, au besoin.

## ↓ SITUATIONS NE METTANT PAS VOTRE VIE EN DANGER, MAIS NÉCESSITANT DES SOINS DANS LES 24 H À 48 H

Présentez-vous à la **Clinique d'urgence mineure Jeffery Hale** afin d'être pris en charge par l'un des professionnels de notre équipe. Si la consultation ne requiert pas de voir un médecin, celle-ci sera effectuée par un autre professionnel.

Notez que la clinique n'offre pas de suivi médical. Elle répond aux besoins ponctuels qui nécessitent une consultation immédiate.

Pour tous les détails : [ciussscn.ca/optionsdeconsultation](http://ciussscn.ca/optionsdeconsultation)

